Ile-de-France : des travailleurs clandestins et sous fausse identité en grève contre le projet de loi migration

12/02/2018 à 20h30

Une centaine de travailleurs sans papiers, soutenus par la CGT, s'opposent au projet de loi migration qui veut pénaliser le travail sous une autre identité, et réclament d'être régularisés.

> *Mardi 13 février, le secrétaire général, Philippe Martinez, tiendra une conférence de presse afin de montrer que la Confédération porte haut ce sujet.*

Abdoulaye sort le reçu des 624 euros qu'il vient d'envoyer à sa famille au Sénégal. «*Je ne sais pas du tout quand je pourrai faire le prochain envoi*», commente-t-il, après avoir précisé qu'«*au pays la famille est d'accord pour la grève*». La décision n'a pas été facile à prendre pour ce travailleur immigré de 31 ans qui fait vivre épouse, enfants et parents en Afrique. Mais, après cinq ans de vie sans papiers en France, il refuse d'être davantage exploité, évoquant «*les mois à 700 ou 800 euros alors que je travaille tous les jours, qu'on ne me paie qu'une partie des heures et que je dois me taire, parce que le patron sait que je travaille sous une autre identité*». […]

Les sans-papiers se font souvent prêter un passeport et un numéro de Sécurité sociale pour signer un contrat. Pour éviter les ennuis, les entreprises les font en général embaucher par

des sociétés d'intérim, qui servent d'écran. Mais le projet de loi asile et immigration, qui sera présenté en conseil des ministres le 21 février, annonce dans son article 16-II que le salarié risquera cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, puisqu'il tombera sous le coup de l'article 441-8 du code pénal. […]

Reste que les salariés en grève travaillent dans des entreprises qui acceptent peu ou pas du tout de régularisation. De plus, le système s'est enrayé dans certains départements depuis l'élection d'Emmanuel Macron, les préfets étant davantage incités à renvoyer qu'à régulariser. «*En Seine-Saint-Denis, par exemple, la préfecture a mis en place un système de prise de rendez-vous qui dissuade de déposer des demandes de régularisation*», regrette Jean-Albert Guidou, du collectif migrants de la CGT. Face à cette situation disparate, le syndicat demande l'ouverture de négociations avec le ministère de l'intérieur, pour la centaine de grévistes, et non avec les préfectures, **et demande la suppression de l'article 16 de la loi migration.** […]

Le Monde